

1857

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ADMINISTRATEUR,

POUR LA VISITE DES PAROISSES.

CHARLES FRANÇOIS BAILLARGEON

Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque
de Clox, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec, etc., etc.

A tous les Curés, Missionnaires, Vicaires et autres ecclésiastiques, et à tous les fidèles,
Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

CHARGÉ de l'administration du diocèse, pendant la maladie de notre vénérable Archevêque, nous comprenons, NOS TRÈS CHERS FRÈRES, qu'un des plus importants devoirs de la charge qui nous est imposée, est la visite des paroisses. Nous nous proposons donc de commencer prochainement cette visite, heureux de suivre en cela l'exemple du Pasteur zélé dont nous nous trouvons obligé de tenir la place. Puisse le Souverain Pasteur des âmes accorder ses bénédictions à l'œuvre que nous allons entreprendre pour sa plus grande gloire.

Voici ce que nous avons réglé à ce sujet pour chaque paroisse :

1° Nous nous rendrons dans la paroisse de

vers les 3 heures de l'après-midi.

Environ un quart d'heure après notre arrivée, l'on donnera une instruction familière ou conférence, après laquelle nous partirons du presbytère pour faire notre entrée solennelle dans l'église, de la manière prescrite par le Rituel. Après l'entrée, l'ordre des exercices de la visite sera expliqué, puis nous ferons une exhortation, et enfin nous donnerons la bénédiction du Saint Sacrement.

2° Nous ferons, à commodité, la visite du tabernacle, des fonds baptismaux, ainsi que l'examen des comptes de la fabrique, que les marguilliers tiendront prêts à nous être présentés. Nous ferons une attention particulière à l'exécution des ordonnances rendues dans les visites précédentes.